

Modification de la constitution : Julien Aubert (LR) amateur, manipulateur ou imposteur ?

écrit par Maxime | 17 novembre 2018



Julien Aubert est l'invité à la mode sur tous les plateaux de télé... Dans son livret tricolore sur les islams de France (pourquoi **les** islam ?) il propose d'interdire le voile des mineures dans la rue et une absurde modification de la constitution.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/11/17/macron-va-entrer-en-pamaison-un-depute-lr-veut-interdire-le-voile-des-mineures-dans-lespace-public/>

La modification proposée de l'article 1er de la Constitution, qui, effectivement, pose problème (il est lui-même peu conforme à la Déclaration de 1789 qui est d'une antériorité telle que sa légitimité est supérieure), relève du pur amateurisme.

Le « *patrimoine matériel et immatériel de la nation* » ? Kézako ??

Actuellement, il n'y a guère que l'article L 110 du Code de

l'urbanisme qui fasse du « territoire français » « le patrimoine commun de la Nation », ce qui ne nous avance pas davantage. En effet, la notion de patrimoine dans cette acception n'a aucune portée juridique. Quant au matériel et l'immatériel à ce sujet, c'est du charabia. Autant y aller franco et inscrire directement « l'interdiction du voile des mineures » dans l'article 1er...

Si ce député ne le propose pas, c'est parce qu'il sait que ce sera alors un engrenage et qu'il n'agit qu'à des fins électoralistes.

Car pourquoi seulement le voile des mineures, et pas celui des majeures, si c'est le voile qui pose problème ?

Pourquoi seulement le voile et pas tous les signes islamiques, y compris masculins ?

Et alors, pourquoi seulement les signes islamiques et pas l'islam ?

Il y en d'autres qui préparent les européennes de 2019 : ce n'est pas un hasard si Darmanin a tenu coûte que coûte à ce que la réforme du prélèvement à la source de l'IR se fasse, malgré de très nombreuses incertitudes sur sa mise en oeuvre, malgré des réticences des patrons eux-mêmes...

L'année 2018 sera une « année blanche », il n'y aura pas d'impôt à payer en général sur le revenu en 2019. Voilà de quoi contenter temporairement les Français souvent plus soucieux de leurs finances que des enjeux « immatériels », les principes de civilisation, l'éthique... Comme c'est une année électorale non négligeable, comme par hasard, ce sera pile poil en 2019 que cette détaxation massive va avoir lieu.

En revanche, la mise en oeuvre de cette réforme sera extrêmement complexe et le coût du travail privé va augmenter puisque les entreprises feront un travail purement régalien : gérer l'impôt.

On revient en arrière de plusieurs siècles, comme aux temps des Fermiers généraux, de la privatisation de la collecte des

ressources fiscales.